



LA LIBRE PENSEE DIEPPOISE

FONDEE EN 1892

« Ni dieu, ni maître, à bas la calotte et vive la Sociale »

Bulletin trimestriel Groupe Jean Puech Juin 2007 N° 11

Editorial

L'influence et la volonté d'emprise des Eglises dans les institutions sont bel et bien d'actualité ; on le voit à propos du projet de constitution européenne rejeté en 2005 et qui revient à l'ordre du jour : le pape exhorte à « édifier avec l'aide de Dieu, une nouvelle Europe. » ; Angela Merkel le reprend à son compte , qui propose que la constitution fasse référence à la chrétienté de l'Europe et que les Eglises soient reconnues au même titre que les institutions.

Autres exemples de la remise en cause de la laïcité institutionnelle : la tentative par la justice française sous la pression de l'Eglise catholique de censurer l'affiche de Marithé et François Girbaud s'inspirant de la Cène de Léonard de Vinci ; le Parvis Notre Dame devenu parvis Jean Paul II et inauguré par le Maire de Paris.

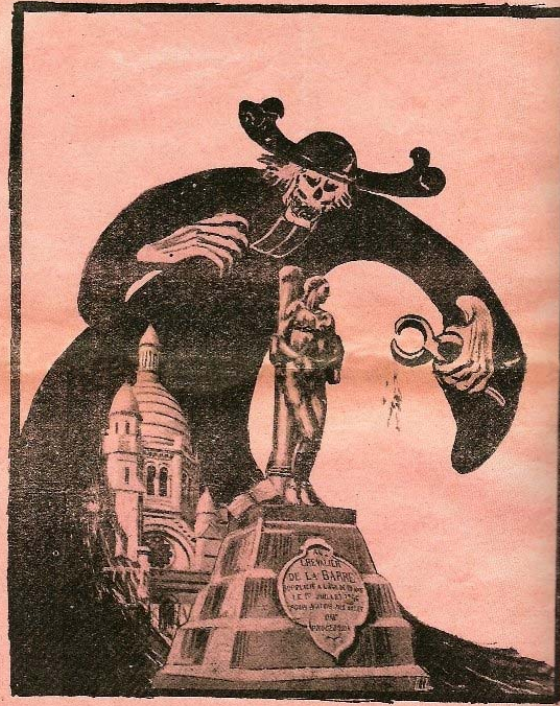
A Dieppe, le maire alerté par des âmes bien pensantes fait retirer, sans informer l'artiste, une œuvre exposée de Folio Marti représentant le pape, un filet de sang coulant de sa bouche.

Vous lirez dans ce numéro l'histoire du Chevalier de la Barre torturé et décapité pour ne pas s'être soumis aux exigences de l'Eglise catholique.

Soyons nombreux le 30 juin au Havre pour que le Cours du Chevalier de la Barre retrouve son nom.

Emmanuelle Rivrin Présidente

RÉPONDONS AUX PROVOCATIONS CLÉRICALES !



**Souvenons-nous
des Crimes de l'Église !**

Manifestation le Samedi 30 juin 2007 au Havre à 15 heures devant la gare. Rendons son nom au « Cours Chevalier de la Barre » supprimé par la municipalité en 2005 !

Abonnez-vous à La Raison
Mensuel de la Libre Pensée



SOMMAIRE

Numéro spécial « Chevalier de La Barre »

L'affaire du Chevalier de La Barre : contexte historique

Ce n'est pas une affaire isolée. Entre 1761 et 1766, se déroulèrent les procès de François Rochette, Calas, Sirven et puis La Barre. Il y a même plusieurs procès à Dieppe de femmes condamnées à la flagellation pour ne pas avoir salué la procession du Saint Sacrement. La France connaît une série de revers militaires à cette époque et des oppositions intérieures fortes.

En 1756, la France devient l'alliée de l'Autriche, en guerre contre l'Angleterre et la Prusse. La guerre se déroule aussi en Amérique, au Canada ou aux Indes.

En 1757, la France perd Calcutta face aux Anglais. En 1757-1758, défaite de Soubise à Rosbach face aux Prussiens.

En 1759, la France abandonne Québec aux Anglais puis nouvelle défaite à Montréal.

En 1761, Pondichéry est perdue.

En 1763 enfin, c'est le Traité de Paris qui met fin à la guerre de 7 ans.

La France perd la plupart de ses comptoirs au profit des Anglais.

Toutes ces défaites auront des répercussions sur la politique intérieure de Louis XV.

Deux oppositions intérieures :

-1) Le « parti des philosophes », l'Esprit des Lumières rayonne.

Depuis 10 ans, le travail d'édition de l'Encyclopédie est entamé (1752 – 1772).

Malesherbes, responsable de la censure soutient le projet.

Le 5 janvier 1757, Louis XV est légèrement poignardé par Damiens. Celui-ci est considéré comme « influencé » par les philosophes. Cela affaiblit leur camp dans l'opinion publique.

D'Alembert quitte l'Encyclopédie en janvier 1758.

Malesherbes supprime le privilège d'édition sauf pour les planches. L'édition s'en trouve retardée ou reportée.

-2) Opposition des Parlements.

Ce sont des institutions à la fois judiciaires et administratives qui enregistrent les actes royaux.

Ceux de Besançon, de Toulouse, de Bordeaux en 1758, de Rouen en 1760 et la Cour des Aides en 1761 se rebellent contre Louis XV. Ils sont sous l'emprise des jansénistes, dirigés contre les hu-



Je voulais la lui jeter et c'est moi qui me suis sali.

guenots.

Cette aile de l'Eglise est très influente. Elle obtient l'expulsion des jésuites en 1766. Elle organise la chasse aux « Hommes des Lumières », notamment par l'intermédiaire de la Compagnie de Jésus et de la secte de Port Royal.

C'est dans ce contexte que se succèdent les crimes judiciaires.

Les victimes sont des Protestants ou des Libertins.

Voltaire déploiera toute son énergie pour les défendre, surtout pour le Chevalier de la Barre.

Il n'interviendra que très peu pour la défense de certains Protestants comme le cas Rochette, Protestant de Montauban, pendu pour un motif futile.

Par contre, il prendra la défense de Calas à Toulouse, Protestant injustement accusé d'avoir tué son fils qui, d'après l'Eglise aurait voulu se convertir au catholi-

cisme. Calas sera soumis au supplice de la roue en 1762. En

1764, c'est l'affaire Sirven à Toulouse, accusé d'avoir tué sa fille. Celle-ci avait en fait été enlevée de force par l'évêque de Castres, Barral pour une conversion forcée. Elle fut retrouvée morte dans un puits, assassinée sans doute pour qu'elle ne témoigne pas des supplices subis. Les époux Sirven s'enfuirent à Fernel. Ils seront réhabilités en 1771, le juge janséniste fut destitué mais Barral ne sera jamais inquiété.

La place particulière du Chevalier de la Barre.

Son supplice va marquer profondément les esprits. Un sentiment d'injustice sera ressenti.

D'abord, il n'y a pas de crime de sang comme pour les affaires Calas et Sirven.

En 1765, le chevalier François, Jean de la Barre a 19 ans. Il n'est pas insensible à l'esprit des Lumières. Il lit Voltaire. Certains le considèrent comme vaguement libertin.

Il y a cinq accusés, dont Gaillard d'Etallondes qui s'enfuit en Hollande.



Il y a aussi : le sieur Moisnel, Jean-François Douville de Maillefeu, Belleval fils dont le père est à l'origine de l'affaire. C'est lui qui lancera la rumeur publique. Jaloux de l'affection portée par l'abbesse de Willencourt, Mme de Brou à son neveu le Chevalier de La Barre, il dénoncera celui-ci et les quatre autres comme ayant chanté des chansons impies, mutilé un crucifix et ne pas avoir salué la procession du Saint Sacrement. L'évêque d'Amiens lance des monitoires. Il faut savoir qu'un monitoire est un texte, lu au prêche, avec l'aval du Parlement, obligeant les fidèles à dénoncer les suspects sous peine d'excommunication. Même si les témoignages sont faux ou fragiles, quatre chefs d'accusation seront retenus :

- mutilations d'un crucifix (toujours niées par le Chevalier)
- avoir chanté des chansons impies
- ne pas s'être découvert et agenouillé devant le Saint Sacrement
- avoir possédé le dictionnaire philosophique de Voltaire.

Le 28 février 1766, La Barre (et d'Etallondes par contumace) est condamné à faire amende honorable en place publique, à avoir la langue coupée, puis à être décapité. Son corps devant être brûlé avec le dictionnaire philosophique de Voltaire.

On fit appeler le 4 juin 1766. Le Parlement de Paris, dans un contexte marqué par l'attentat de Damiens confirma par la voix du conseiller Pasquier la sentence. Il fallait faire un exemple pour satisfaire les appétits de l'Eglise. Conscient de l'émoi soulevé par cette condamnation horrible parmi ses ouailles, l'évêque d'Amiens fit repentance et intervint auprès du roi pour obtenir la grâce du condamné. Mais c'était trop tard.

Le 1^{er} juillet, à Abbeville, le Che-



valier de La Barre (l'effigie de d'Etallondes sera brûlée) fut soumis aux brodequins. Le bourreau fit le simulacre d'arracher la langue puis le décapita. Le corps fut brûlé avec le dictionnaire philosophique de Voltaire.

Sa réhabilitation fut impossible sous la monarchie. C'est la Convention qui le réhabilita le 25 Brumaire An II 15 novembre 1793.

Condorcet nota dans son Almanach anti-superstitieux à la date du 1^{er} juillet : « Michel le Peletier de St Fargeau, Président, et Pasquier, Conseiller de Grande Chambre entraînent seize juges dans cet avis barbare, tandis que dix autres refusèrent constamment de se prêter à ces vues d'une politique cruelle et fausse. Observons ici qu'il n'y a que 8 ans du supplice de La Barre, préparé par le fanatisme imbécile de l'évêque d'Amiens, La Motte, et de la populace d'Abbeville, et ordonné par des juges hypocrites et oppresseurs, et on ose dire que le fanatisme et l'hypocrisie ne sont plus à craindre, et on ose taxer d'intolérance ceux qui jugèrent à ces deux fléaux de l'humanité une

haine qui ne se reposera jamais ».

On peut dire que cette affaire contribua à la situation révolutionnaire de 1789 et nourrit l'anticléricalisme, voire l'engagement franchement anti-religieux des sans-culottes.



Statue du Chevalier de La Barre, érigée devant le Sacré Cœur à Paris, en 1906, déplacée en 1927, square Nadar et fondue en 1941 par les Allemands avec la bénédiction de Pétain.

Le 1^{er} juillet 1766, à Abbeville, le Chevalier de La Barre, âgé de 19 ans, après avoir été soumis au supplice de la question ordinaire et extraordinaire, après avoir eu les mains coupées et la langue arrachée, était décapité, puis brûlé. Sur son bûcher, on jeta le *Dictionnaire Philosophique* de Voltaire.

Il aurait, selon Voltaire, déclaré avant son exécution :

« Je ne croyais pas qu'on pût faire mourir un gentilhomme **pour si peu de chose** ».

Si peu de chose en effet :

avoir refusé de saluer une procession religieuse ! A quoi on ajouta le crime de posséder le *Dictionnaire Philosophique*, d'avoir chanté des chansons paillardes, proféré des mots impies, lu des romans licencieux... On alla même jusqu'à l'accuser sans preuve d'avoir brisé un crucifix posé sur le pont neuf d'Abbeville.

Si peu de chose...

Mais on ne badine pas avec la religion dans un État fondé sur l'alliance du Trône et de l'Autel. Le clergé lui-même instruit le dossier, et le roi Louis XV refuse sa grâce.

Les religions n'ont jamais toléré et ne toléreront jamais ce qu'elles appellent le blasphème.

Leur discours, présenté comme sacré, doit échapper à toute remise en cause.

Notre seule protection contre leur fanatisme – qu'elles présentent toujours comme un message d'amour – **c'est la laïcité de l'État :**

la loi de 1905, dans son article Premier, garantit la liberté de conscience.

**Qu'en est-il aujourd'hui ?
Qu'en adviendra-t-il demain ?**

A peine élue chancelière de la République allemande, Angela Merkel, actuelle présidente de l'Union européenne, s'est rendue auprès de Benoît XVI. A l'issue de l'entrevue, elle a déclaré à la presse :

*« Je suis d'avis que nous avons besoin d'une « identité européenne »,
sous la forme d'un « contrat de constitution », et selon moi,
ce contrat devrait être lié au christianisme et à Dieu,
parce que le christianisme a formé l'Europe de façon décisive ».*

Que voudrait-on nous faire oublier ? Les bûchers et l'Inquisition, les dogmes et les vérités révélées, le soutien de l'Église à la monarchie et aux régimes totalitaires n'ont-ils pas en effet tenté de façonner une certaine Europe ? en tout cas pas celle de la Révolution Française qui a réhabilité le chevalier de La Barre, pas celle des peuples qui se sont battus pour leurs droits – et non pas la charité – affrontant à chaque fois les religions : droits ouvriers, IVG, euthanasie, etc.

Le danger est réel de voir la loi de 1905 remise en cause au nom de l' « Europe ». Pour la Libre Pensée, la religion est et doit rester une affaire privée ; la laïcité, la stricte séparation des Églises et de l'État est indissociable de la défense de la démocratie.

NE LES LAISSONS PAS FAIRE !

NE LAISSONS PAS UN « CONTRAT DE CONSTITUTION » EUROPÉEN BAÏLLONNER 1905 !

NE NOUS LAISSONS DÉPOSSÉDER, UN A UN, DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE LAÏQUE !

EXIGEONS LA RESTITUTION DE SON NOM AU COURS CHEVALIER DE LA BARRE !

RASSEMBLEMENT SAMEDI 30 JUIN DEVANT LA GARE SNCF A 15h

A l'appel du Groupe havrais et de la Fédération Départementale de la Libre Pensée

Groupe havrais de la LP : Hôtel des Sociétés Savantes, 56, rue Anatole France, 76600, le Havre.

Fédération départementale de la LP : 1, rue Romain Rolland, 76000, Rouen.

